



Déclaration préalable au Conseil supérieur de l'éducation du 18 janvier 2024

Madame la Ministre, monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du Conseil supérieur de l'éducation,

Les parents de l'école publique ont subi un camouflet le jour même de la prise de fonction de la nouvelle ministre de l'Éducation nationale. Sous le prétexte d'absences non remplacées comme motivation de la scolarisation de ses enfants dans le privé, la ministre a en réalité clairement montré son mépris pour l'école publique.

La publication des indices de positionnement social l'a bien montré, l'enseignement privé concentre une majorité d'élèves issus des classes sociales les plus favorisées. Faire ce choix, sauf dans certains territoires où la carence volontaire du service public d'éducation reste subie par les familles, relève bien d'une volonté de l'entre soi et n'est pas le résultat d'une école publique qui ne serait pas apte à accueillir tous les élèves.

Les élèves ne réussissent par ailleurs pas mieux à l'école privée que dans l'enseignement public : de nombreuses études le montrent, dont les derniers résultats de l'enquête PISA. Il y a donc bien, au plus haut niveau de l'Etat, une volonté manifeste de stigmatiser la mixité sociale qui n'est pas acceptable dans la République dont elle est consubstantielle.

L'école publique est le creuset du vivre ensemble. L'absence de mixité sociale est particulièrement nocive pour la construction des futurs citoyens, quel que soit leur milieu d'origine. Or, l'État et les collectivités financent à plus de 75% cette ségrégation sociale assumée.

L'école publique et laïque est la seule à assurer la scolarisation de tous les élèves sur tous les territoires. Elle scolarise à elle seule plus de 80% des élèves. La FCPE exige qu'elle redevienne la priorité de l'Etat !

La FCPE ne cessera jamais de répéter que les financements publics doivent être réservés à l'école publique, seule à même de défendre l'intérêt général et donc de tous. Donner les moyens nécessaires à l'enseignement public doit être une priorité pour que les élèves bénéficient d'une scolarité normale, sans perdre une année au cours de leur parcours, comme dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Une scolarité normale, cela passe par des recrutements d'enseignants pour que chaque classe ait un enseignant tout au long de l'année, des remplaçants en nombre suffisant pour assurer aux élèves les heures de cours auxquelles ils ont droit : cela s'appelle la continuité pédagogique, et c'est une obligation légale de l'Etat, faut-il le rappeler dans cette instance ?

Que dire de la suppression de l'heure de technologie en classe de sixième, que l'on nous demande aujourd'hui de graver dans le marbre alors même que l'heure de soutien approfondissement qui justifiait aux yeux du ministère sa suppression n'est aujourd'hui pas reconduite au nom de la mise en place des groupes de niveau ? Les annonces se succèdent pour masquer que la réduction du volume de cours des élèves est en réalité une variable d'ajustement pour répondre à la pénurie d'enseignants.

Une scolarité normale, cela passe aussi par un véritable service public de santé scolaire, avec des infirmières, des médecins, des psychologues et des assistants de services sociaux en nombre suffisant pour répondre aux besoins en santé physique et mentale des élèves, qui se sont malheureusement accrus depuis la crise sanitaire et les troubles qu'elle a engendrés.

Pour donner plus de moyens à l'enseignement public, il est urgent de clarifier et quantifier les subventions des collectivités locales aux établissements privés et plus encore celles accordées en dehors de leurs compétences en toute illégalité. Il est nécessaire de dénoncer les contrats d'association, comme cela a été fait pour le lycée Averroès de Lille, à chaque fois qu'un établissement présente des manquements au code de l'éducation et/ou fait preuve de prosélytisme. La FCPE demande que tous les préfets et en particulier celui de Paris, agissent avec autant de diligence qu'à Lille et en appliquant les mêmes critères.

La FCPE, plus importante fédération de parents d'élèves de l'école publique, partage l'affirmation de la ministre sur un point : les remplacements des enseignants absents ne sont pas assurés. Malgré la promesse portée par le président de la République d'un enseignant devant chaque élève, les annonces fracassantes et les mesures quasi coercitives sur les enseignants, ont laborieusement permis de passer de 5% à 15% de remplacements de courte durée. Force est de constater que le Pacte est un échec et que de nombreux postes ne sont pas pourvus à l'année dans le second degré, faute de recrutements suffisants. La FCPE demande que soit enfin assuré le remplacement des enseignants absents, et la fin de la période de carence de 15 jours sans remplacement dans le second degré, qui relève d'une logique purement comptable et qui n'est plus acceptable.

La FCPE demande également que la loi immigration ne soit pas promulguée, tant elle porte atteinte au même droit à l'éducation de tous les enfants. Au-delà des freins à l'accueil des étudiants étrangers, cette loi xénophobe remet en cause le droit du sol pour les enfants nés en France de parents étrangers. Un délai de 5 ans serait désormais requis pour le droit de perception des allocations familiales et des aides personnalisées au logement pour les étrangers non européens qui ne travaillent pas... De nombreuses familles dont les enfants sont scolarisés vont se retrouver sans aides sociales ni prime de rentrée alors qu'un enfant sur cinq vit déjà en dessous du seuil de pauvreté en France, selon l'INSEE.

La FCPE redit avec force qu'il est inacceptable que des enfants continuent à venir à l'école après avoir passé la nuit à la rue. L'Etat se doit de leur garantir leurs droits les plus fondamentaux tels qu'ils sont définis dans la Convention internationale des droits de l'enfant dont la France est signataire. Comment le ministère de l'Education nationale envisage-t-il de remédier à cette situation honteuse pour notre pays ? Quels moyens mettra-t-il en œuvre pour que le droit à la scolarisation et à la sécurité matérielle soit enfin respecté pour tous les enfants présents sur notre territoire, sans distinction administrative ?

Madame la ministre, nous demandons que les exigences des parents pour l'école publique gratuite, laïque et obligatoire que porte la FCPE ne soient pas méprisées mais soient entendues.

Je vous remercie pour votre écoute.